

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ACA PRUDENCE - Part R Code ISIN : FR0013217635

Société de Gestion

ACA - Asset management Company & Associés

Objectifs et politique d'investissement

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés de taux et actions par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC), en titres vifs et produits dérivés listés sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : €STR capitalisé + 2%. L'indice est exprimé en euro. Il tient compte de la capitalisation des intérêts.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé :

- De 75 à 100% en titres de créance et instruments du marché monétaire. Le portefeuille pourra être exposé à des produits de taux et de crédit sur tous types de maturités, et de toutes zones géographiques (exposition indirecte résiduelle inférieure à 2% de l'actif net du FCP à des émetteurs situés hors OCDE au titre des investissements en OPC taux/crédit). Cette exposition sera réalisée au travers de titres en direct et/ou de parts ou actions d'OPC éligibles. Les obligations éligibles devront avoir une notation minimale, à l'achat, égale à « BBB - » (catégorie « Investment grade ») ou jugée équivalente par le délégataire de la gestion financière. Le FCP pourra, sans contrainte prédéfinie, être exposé en titres de dette subordonnée, dont des obligations subordonnées perpétuelles, étant entendu que les Contingent Convertible Bonds (« CoCos ») ne sont pas autorisés. En présence d'un titre de créance assorti d'un « call émetteur », la date de maturité la plus pertinente sera retenue par l'équipe de gestion. De manière accessoire, le FCP pourra détenir des obligations convertibles. La société de gestion ainsi que son délégataire, pour la poche taux, procèdent à leur propre analyse du risque crédit pour sélectionner un titre sans recourir exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit des agences de notation telles que S&P et Moody's. Le FCP pourra être exposé à 15% maximum de son actif net sur des obligations à caractère spéculatif (dites « High Yield »). Les investissements directs du FCP en titre vifs obligataires de catégorie « High Yield » sont autorisés, dans le cadre précité, sous réserve que leur notation, à l'achat, ne soit pas inférieure à « BB ». Lorsque la notation de titres vifs obligataires en portefeuille se dégrade et ne correspond plus à la notation au moment de l'acquisition desdits titres, le délégataire de la gestion financière évaluera l'opportunité de garder ou non lesdits titres en portefeuille, en gardant comme critère l'intérêt des porteurs. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre -1 et +3.
- De 0 à 15% en actions dans tous styles de gestion, tous secteurs économiques, de moyenne ou grande capitalisation. Les fonds devront principalement être exposés aux marchés actions de la zone euro et le recours aux marchés émergents est exclu. Les investissements se feront principalement via des parts et/ou actions d'OPC et/ou des ETF (trackers) « actions » sans exclure toutefois le recours aux titres vifs.

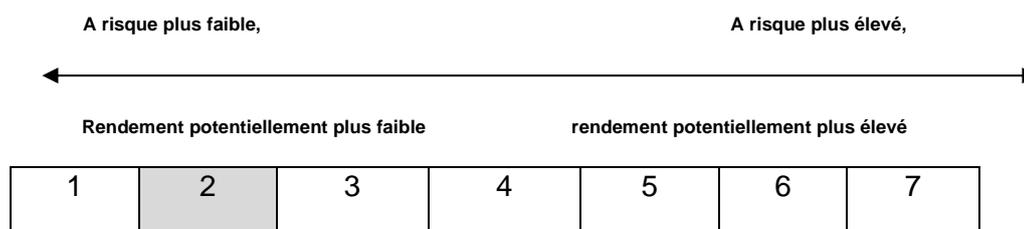
Dans un but de couverture de ses actifs et dans la limite de 100% de son actif net, le fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (futures listés, options listées) ainsi que, uniquement pour la couverture de son risque de change, sur des marchés de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, change). La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est fixée à 100% de l'actif net du Fonds. Le suivi du risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours à 12 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les règlements/livraisons sont effectués en J+2 ouvré. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) ;

Affectation des sommes distribuables de la Part R : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : La durée de placement recommandée est de deux ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant deux ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques. L'exposition aux marchés monétaires et taux explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

Ce fonds est classé en catégorie 2. L'exposition prépondérante aux produits de taux et dans une moindre mesure au marché d'actions explique le niveau de risque de cet OPCVM. L'OPCVM n'est pas garanti en capital. D'autre part, les risques suivants ne sont pas pris en compte par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : l'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

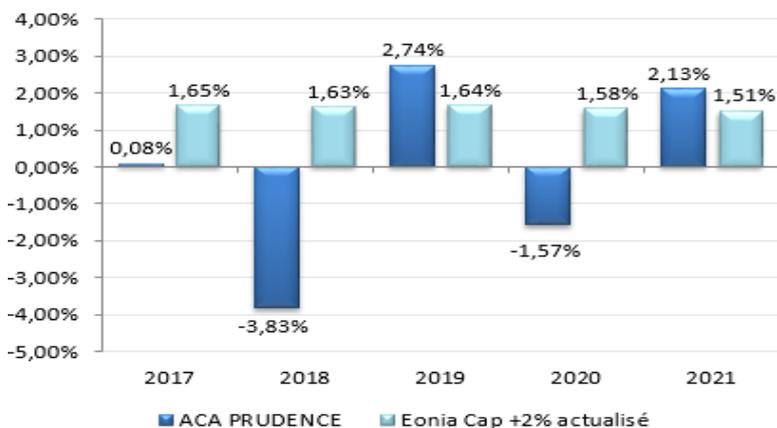
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Frais d'entrée	Néant	Commission de performance	10 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence €STR capitalisé majoré de 2 %.
Frais de sortie	Néant		0,08 % prélevé au titre du dernier exercice 2021.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.aca.paris	
Frais courants	1,34 % TTC de l'actif net		

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que votre capital ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Performances passées



Sans objet avant la première année civile complète d'activité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances de l'OPCVM et de l'indicateur de comparaison sont calculées dividendes réinvestis.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul.

Date de création du fonds : le 28 décembre 2016.

La devise de référence est l'euro.

Changement significatif intervenu dans le FCP : Mise en place de la délégation de la gestion financière de la poche « taux » du FCP auprès de la SGP AURIS GESTION à partir du 2 juillet 2018.

Informations pratiques

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person.

Le dépositaire de l'OPCVM est **BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL**.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès d'ACA - Asset management Company & Associés, 243 Boulevard Saint Germain 75007 Paris.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La politique de rémunération de la société de gestion est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit les modalités de calcul et d'attribution des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés. Le délégué de la gestion financière tient également, gratuitement et sur simple demande écrite des porteurs, sa propre politique de rémunération.

Gestionnaire financier par délégation : AURIS GESTION

La responsabilité d'ACA - Asset management Company & Associés ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF.

ACA - Asset management Company & Associés est une société de gestion de droit français agréée en France par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.